

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 3 décembre 2018 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Claudia Kirouac

Nombre de citoyens : 7

Est également présent monsieur Mario Picotin, directeur général,
secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) Déclarations d'intérêts pécuniaires – Dépôt
 - c) Budget 2019 – Adoption; avis
 - d) Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations; dépôt
 - e) Séances ordinaires du conseil – Calendrier 2019
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 5 novembre 2018 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Novembre 2018
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Aréna – Opérateur surfaceuse (poste saisonnier); embauche
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) ROMAEU – Opérateurs des eaux usées
 - c) Souper de Noël
 - c.1) Prix de présence
 - d) Défi Pierre Lavoie – La Boucle; participation

- d.1) Droit de passage – Autorisation
- e) CPE « Au cœur des découvertes » – Orientation
- f) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2019; retrait
- g) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Adhésion 2019

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 230-190 (amendé) – Zone résidentielle Ra41/création
 - a.1) Projet # 2
- b) Règl. # 230-192 – Zones publique Pa5 et agricole Ag5; délimitation
 - b.1) Projet et présentation
 - b.2) Projet # 1
 - b.3) Règl.# 230-192.1 – Avis de motion
- c) Règl. # 361-1 – Règle de contrôle et suivi budgétaire; modifications
 - c.1) Adoption
- d) Règl. # 465 – Règlement de gestion contractuelle
 - d.1) Adoption

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbaux (9/10, 13/11 et 27/11/2018); dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s)
 - b.1) D. Lauzière, 1985 des Bouleaux – Marges de recul avant et latérales
 - b.2) L. Perreault, 1820 Maurice – Bâtiment accessoire; ajout
 - b.3) A. Martin, 405 Nathalie – Bâtiment accessoire; marge de recul arrière
 - b.4) S. Lamontagne, 3970 Despins – Bâtiment accessoire; marge de recul arrière
- c) Cie 9155-3537 Québec inc. – Lot 5 058 026 et al. (rue St-Joseph); changement d’usage
- d) D. Page, 4604 Principale – Usage; autorisation
- e) Permis de construction – Novembre 2018 et comparatifs 2017-2018 (reporté)

10) Urbanisme – PIIA

- a) Courlem Électrique, 3095 route 122 – Agrandissement

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics – Procès-verbaux (22/10 et 15/11/2018); dépôt (reporté)
 - a.1) Formation secourisme en milieu de travail – Inscription
 - a.2) Aréna – Escalier de secours/réfection; mandat
- b) Ministère des Transports (MTQ) – Programme d’aide à la voirie locale
 - b.1) Projets particuliers d’amélioration (PPA) – Édition 2018
- c) Intersection rues Saint-Louis et Principale – Traverses piétonnières
- d) L. Audet – Projet domiciliaire; phase I
 - d.1) Bassin de rétention – Rétrocession

- d.2) Phase II – Entente promoteur
- e) R. Gagné – Lot 4 335 402(p); acquisition

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
 - a.1) Décompte progressif # 9
 - a.2) Acceptation provisoire
 - a.3) Carrières PCM – Servitude/reboisement; modification
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)
 - b.1) Décompte progressif # 5
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
 - c.1) Protekna – Honoraires professionnels
- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)
 - d.1) Acceptation provisoire
 - d.2) F. Boutot, 1790 rue des Bouleaux – Terrassement

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Sauvetage d’urgence en milieu isolé (SUMI) – Entente
- b) Sécurité civile – Demande d’aide financière; volet I
- c) Rapport des sorties – Novembre 2018 (reporté)
- d) Schéma de couverture des risques incendie
 - d.1) Plan de mise en œuvre – Action 10; orientation

14) Loisirs et Commandites

- a) Aréna
 - a.1) Assurance des administrateurs et dirigeants – Renouvellement
 - a.2) Système de réfrigération – Contrôles automatisés; programme de maintenance
- b) Bibliothèque, Art et Culture
 - b.1) Décorations de Noël
- c) Comité des loisirs
 - c.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- d) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs
 - d.1) Politique – Adoption
 - d.2) Bourses 2018 – Attribution
- e) Association régionale de loisir des personnes handicapées (ARLPHCQ) – Contribution 2019

15) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-13/18

16) Période de questions

17) Correspondance

18) Levée de l’assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4294.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Aqueduc – Conférence de presse 19/11/2018
- Fête du 150^e – Conférence de presse 27/11/2018
- Adoption du budget 2019 – 10/12/2018
- Inauguration du sapin de Noël – 4/12/2018
- Grand défi Pierre Lavoie/la Boucle – Participation municipale
- Offres de sympathies à L.R., G.B. et D.R. pour décès d'un membre de la famille survenue dans les dernières semaines
- Joyeuses Fêtes aux citoyens présents

b) Déclarations d'intérêts pécuniaires – Dépôt

Avis est donné par le directeur général que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires ont été reçues.

c) Budget 2019 – Adoption; avis

Avis est donné par le directeur général que le budget 2019 sera adopté lors d'une séance extraordinaire à tenir le 10 décembre 2018 à 19 h 30.

d) Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations; dépôt

Considérant les dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q.E-15.1.0.1);

Dépôt est fait par le directeur général du registre des déclarations données par les membres du conseil au 26 novembre 2018 concernant les dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus durant l'année 2018.

e) Séances ordinaires du conseil – Calendrier 2019

Considérant les dispositions de l'article 148 du *Code municipal* concernant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019;

Considérant les dispositions du Règlement # 270, lequel fixe les jours et heures pour la tenue des séances ordinaires du conseil;

4295.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, savoir :

<u>Mois</u>	<u>Date de la séance</u>	<u>Heure</u>
Janvier	Lundi, 21 janvier	19 h 30
Février	Lundi, 4 février	19 h 30
Mars	Lundi, 4 mars	19 h 30
Avril	Lundi, 1 ^{er} avril	19 h 30
Mai	Lundi, 6 mai	19 h 30
Juin	Lundi, 3 juin	19 h 30
Juillet	Mardi, 2 juillet	19 h 30
Août	Lundi, 12 août	19 h 30
Septembre	Mardi, 3 septembre	19 h 30
Octobre	Lundi, 7 octobre	19 h 30
Novembre	Lundi, 4 novembre	19 h 30
Décembre	Lundi, 2 décembre	19 h 30

- que les séances se tiendront en la salle du conseil sise au 4055 Principale (porte B) à Saint-Cyrille-de-Wendover;
- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

C. Bérubé

- Calendrier du conseil; publication

R. Laguë

- Possibilité de regrouper dates du conseil et dates de vidange sur un même document.

R. Laguë

- Qualité de l'eau potable dans le rang 5 de Wendover – Travaux correctifs; information

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) Procès-verbal du 5 novembre 2018 – Adoption

4296.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 novembre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Novembre 2018

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4297.12.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de novembre 2018, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Novembre 2018	128 137,69 \$
Déboursés directs	Novembre 2018	1 538 671,05 \$
Dépenses préautorisées	Novembre 2018	22 702,56 \$
Rémunération globale	Novembre 2018	165 352,90 \$
Remboursement des dépenses/Km	Novembre 2018	0,00 \$
		Total : 1 854 864,20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 3908.01.18 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4298.12.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu, de verser à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de novembre 2018 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 79,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Aréna – Opérateur surfaceuse (poste saisonnier); embauche

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier et l'autorisation d'embauche donnée par ce dernier pour combler le poste d'opérateur surfaceuse laissé vacant;

Considérant l'affichage de poste fait depuis septembre 2018 et l'absence de postulant;

Considérant que monsieur Marc-Olivier Fréchette était sur la liste de rappel des employés de l'aréna et s'est montré intéressé;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4299.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner l'autorisation donnée par le directeur général;
- de retenir les services de monsieur Marc-Olivier Fréchette à titre d'opérateur surfaceuse (poste saisonnier) pour l'aréna;
- que l'entrée en fonction est effective depuis le 5 novembre 2018;
- d'appliquer pour ce poste la rémunération horaire et les autres conditions prescrites par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) ROMAEU – Opérateurs des eaux usées

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 3303.06.16 et 3340.07.16 concernant le programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées (formation ROMAEU);

Considérant l'avis de démarrage de la formation donnée par le collège de Shawinigan prévue pour avril 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4300.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (2 701,91 \$/personne taxes incluses) et autres dépenses inhérentes au dossier pour messieurs François Larose, Steve Lambert et Sébastien Piette concernant le programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées (formation ROMAEU) dispensé par le collège de Shawinigan en avril 2019;
- de prévoir le financement nécessaire au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Souper de Noël

c.1) Prix de présence

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4301.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser l'achat de cartes-cadeaux pour une valeur de 500 \$, lesquelles seront distribuées aux personnes présentes lors du souper de Noël prévu pour le 7 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Défi Pierre Lavoie – La Boucle; participation

d.1) Droit de passage – Autorisation

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

Considérant que la Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 15 juin 2019;

Considérant que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

Considérant que la rue Principale/route 122 devra, de manière temporaire, être complètement fermée à la circulation automobile pendant le passage du peloton cycliste et que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover fait partie du parcours tel que vu sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution;

Considérant qu'une bourse d'une valeur de 10 000 \$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours, selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage;

Considérant que les cyclistes du 1000 km seront aussi de passage sur le territoire de la municipalité en empruntant la route 122 vers 2 h 55 dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 juin;

En conséquence;

4302.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que :

- le conseil municipal autorise le passage des cyclistes de la Boucle sur la route 122 tel que prévu dans le tracé déposé;
- la Municipalité collabore à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement;
- la Municipalité fournisse les barricades nécessaires pour assurer la fermeture temporaire des rues;
- la Municipalité s'engage, le cas échéant, à réparer les routes (trous, fissures et accotements) utilisées par les cyclistes ainsi qu'à planifier le passage d'un balai de rue dans les jours précédant l'événement;
- la Municipalité assume les coûts pouvant être engendrés par la présence du Service incendie de la Municipalité;
- la Municipalité publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement;
- la Municipalité autorise, dans le cadre des activités en lien avec le passage des cyclistes participant à la Boucle, le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada;

- la Municipalité autorise également le passage des cyclistes du 1000 km sur la route 122.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) CPE « Au cœur des découvertes » – Orientation

Considérant les discussions menées avec le conseil et les priorités d'interventions identifiées dans le cadre du budget 2019;

4303.12.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'informer les représentants de l'organisme que la Municipalité ne participera pas au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2019; retrait

4304.12.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne renouvellera pas son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019 et se retire du règlement « Budget partie I – administration générale – cotisation F.Q.M. 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Adhésion 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4305.12.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019, et ce, pour un montant de 2 932,38 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-190 (amendé) – Zone résidentielle Ra41/création

a.1) Projet # 2

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 3 décembre 2018;

4306.12.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement amendé # 230-190.1, lequel a pour objet de créer à partir de la zone résidentielle Ra22 la zone résidentielle Ra41, de modifier la délimitation des zones résidentielles Ra16 et Ra30, de modifier les articles 3.3.3 et 3.7.3.3 du Règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant, de même que la grille des usages associée aux zones résidentielles Ra30, Ra41;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 230-192 – Zones publique Pa5 et agricole Ag5; délimitation

b.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du Règlement # 230-192, lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones publique Pa5 et agricole Ag5, telle que définie au plan de zonage (feuillet 2) du règlement de zonage # 230, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 230-192 est fait et copie remise aux membres du conseil.

b.2) Projet # 1

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du Règlement # 230-192, lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones publique Pa5 et agricole Ag5, telle que définie au plan de zonage (feuillet 2) du règlement de zonage # 230, est faite.

4306a.12.18

Il est convenu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-192;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Règl. # 230-192.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Baron de l'adoption prochaine du Règlement # 230-192.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones publique Pa5 et agricole Ag5, telle que définie au plan de zonage (feuillet 2) du règlement de zonage # 230.

c) **Règl. # 361-1 – Règles de contrôle et suivi budgétaire; modifications**

c.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 5 novembre 2018;

Considérant que le projet de Règlement 361-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 7.2 du Règlement # 361 concernant le dépôt des états comparatifs a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 5 novembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 30 novembre 2018, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

4307.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 361-1, lequel a pour objet de modifier l'article 7.2 du règlement # 361 concernant le dépôt des états comparatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) **Règl. # 465 – Règlement de gestion contractuelle**

d.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 5 novembre 2018;

Considérant que le projet de Règlement # 465, lequel a pour objet d'établir les règles applicables en matière de gestion contractuelle pour les différents contrats municipaux, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 5 novembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 30 novembre 2018; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

4308.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 465, lequel a pour objet d'établir les règles applicables en matière de gestion contractuelle pour les différents contrats municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

9. URBANISME – DOSSIERS

a) **Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux (9/10, 13/11 et 27/11/2018); dépôt**

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 octobre, 13 et 27 novembre 2018 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) D. Lauzière, 1985 des Bouleaux – Marges de recul avant et latérales

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 71/11/18);

4309.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de permettre une marge de recul avant de 5,65 mètres et une marge de recul latérale gauche minimale de 0,75 mètre pour les bâtiments sis sur la propriété du 1985 des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) L. Perreault, 1820 Maurice – Bâtiment accessoire; ajout

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 72/11/18);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions des articles 3.3.7.5.3 du règlement de zonage # 230 concernant la superficie maximale autorisée pour des bâtiments accessoires;

4310.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée pour la construction d'un bâtiment accessoire attenant supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) A. Martin, 405 Nathalie – Bâtiment accessoire; marge de recul arrière

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 73/11/18);

4311.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de permettre une marge de recul arrière minimale de 0.86 mètre pour le bâtiment accessoire sis sur la propriété du 405 Nathalie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.4) S. Lamontagne, 3970 Despins – Bâtiment accessoire; marge de recul arrière

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 74/11/18);

4312.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de permettre une marge de recul arrière minimale de 0.70 mètre pour le bâtiment accessoire sis sur la propriété du 3970 des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Cie 9155-3537 Québec inc. – Lot 5 058 026 et al. (rue St-Joseph); changement d'usage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 64/11/18);

Considérant que la demande n'est pas conforme aux orientations municipales en matière d'implantation industrielle sur le territoire;

4313.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de modification de zonage pour permettre l'implantation d'une industrie sur une partie des lots 5 058 026 et al. appartenant à la compagnie 9155-3537 Québec inc. et situés dans la zone résidentielle Ra37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) D. Page, 4604 Principale – Usage; autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 70/11/18);

Considérant que, dans le cadre de la réglementation de zonage, le droit acquis pouvant être associé à la vente de machineries lourdes sur la propriété est perdu puisque cet usage a été interrompu il y a plusieurs années;

Considérant les usages existants actuellement sur la propriété et les dispositions du règlement de zonage # 230 en matière d'usage commercial applicables à cette dernière;

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions de la réglementation d'urbanisme;

4314.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de modification de la réglementation de zonage pour permettre l'implantation d'un commerce de machineries lourdes au 4604 Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) **Permis de construction – Novembre 2018 et comparatifs 2017-2018**
(reporté)

10. URBANISME - PIIA

a) Courlem Électrique, 3095 route 122 – Agrandissement

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 69/11/18);

Considérant les dispositions du PIIA applicables aux projets de construction réalisés à l'intérieur de l'aire d'implantation et d'intégration architecturale urbaine, notamment les articles 4.2.1 et 4.2.2;

Considérant l'énoncé des articles 3.8.1.3 et 3.8.7 du règlement de zonage concernant l'aménagement des espaces libres entourant les stationnements et la plantation d'arbres sur les propriétés commerciales;

4315.12.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'autoriser le projet d'agrandissement et éventuellement l'émission du permis de construction, conditionnellement à ce que les éléments suivants soient déposés et validés par le comité consultatif d'urbanisme, à savoir que :
 - la fenestration, telle que proposée pour l'agrandissement, soit remplacée par une fenestration identique à celle présente sur le bâtiment existant;

- l'aménagement de l'espace libre entre le stationnement et la rue sis en façade du projet d'agrandissement soit réalisé dans le même esprit que l'aménagement de l'espace libre sis devant le bâtiment existant;
- des informations concernant la plantation d'arbres à planter (nombre, type et localisation sur le terrain) soient fournies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (22/10 et 15/11/2018); dépôt (reporté)

a.1) Formation secourisme en milieu de travail – Inscription

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 22/10/2018, p. 2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4316.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'autoriser la participation à une formation de secourisme en milieu de travail donnée par la firme Actions Secours les 3 et 4 décembre à Drummondville;
- d'acquitter les frais d'inscription (0 \$/personne) et autres dépenses inhérentes au dossier pour messieurs Jessy Jutras, Stéphane Audy et Jaafar Saï.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Aréna – Escalier de secours/réfection; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 22/10/2018, p. 2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4317.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Entreprise Normand Lauzière inc. pour la fabrication d'un escalier de secours pour l'aréna, et ce, selon les termes de l'offre datée du 28 novembre 2018 et pour un coût de 17 246,25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Ministère des Transports (MTQ) – Programme d’aide à la voirie locale

b.1) Projets particuliers d’amélioration (PPA) – Édition 2018

ATTENDU QUE Saint-Cyrille-de-Wendover a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-032 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

4318.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu que le conseil de Saint-Cyrille-de-Wendover approuve les dépenses, d’un montant de 132 500 \$, relatives aux travaux d’amélioration réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Intersection rues Saint-Louis et Principale – Traverses piétonnières

Considérant les informations transmises et les discussions menées avec les représentantes du ministère des Transports (réf. rencontre du 07/11/2018) concernant le projet pilote de passage piétonnier expérimenté par le Ministère sur la rue Principale;

Considérant l’énoncé de la résolution municipale # 4120.06.18 concernant l’implantation de feux de circulation à l’intersection des rues Saint-Louis et Principale;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire quant à la pertinence de maintenir ou de relocaliser les traverses piétonnières à l’intersection des rues Saint-Louis et Principale;

4319.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de :

- maintenir telles qu’existantes les traverses piétonnières sur les rues Saint-Louis et Principale;
- réévaluer le dossier à la lumière des conclusions de l’étude de circulation menée par le ministère des Transports.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) L. Audet – Projet domiciliaire; phase I

d.1) Bassin de rétention – Rétrocession

Considérant l'absence de clause de rétrocession dans l'entente promoteur conclue avec monsieur Audet concernant la superficie occupée par le bassin de rétention des eaux pluviales de la phase I, advenant le raccordement du réseau pluvial au réseau de la phase II du projet;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire sur le dossier;

4320.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de ne pas donner suite, pour le moment, à la demande de rétrocession de la superficie occupée par le bassin de rétention associé à l'égout pluvial réalisé dans le cadre de la phase I du projet de développement domiciliaire de monsieur Luc Audet;
- de réévaluer le dossier une fois les travaux de la phase II du projet de développement domiciliaire complétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Phase II – Entente promoteur

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4148.07.18 concernant la position municipale sur la phase II du projet domiciliaire;

Considérant les démarches faites par le promoteur avec Hydro-Québec pour l'implantation des lignes électriques en arrière-lot et les contraintes imposées pour sa réalisation sur l'ensemble du projet;

Considérant la position municipale de maintenir en priorité l'implantation du réseau électrique en arrière-lot dans la zone résidentielle Rb12;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4306.12.18 concernant le projet de Règlement modificatif # 230 190.1 concernant les marges de recul applicables dans les zones résidentielles Ra22, Ra41 et Rb12;

Considérant les discussions menées avec le promoteur en lien avec la réalisation du projet et le projet d'entente soumis pour approbation;

4321.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner le projet d'entente avec, le cas échéant, les modifications demandées par les parties;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents exigés en vertu du règlement # 413 concernant les ententes promoteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) R. Gagné – Lot 4 335 402(p); acquisition

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3771.09.17 concernant l'acquisition d'une partie du lot 4 335 402, le tout ayant une superficie estimée de 2 653 mètres carrés et appartenant à madame Rachel Gagné;

Considérant le plan d'arpentage préparé pour le dossier et les problématiques de conformité de certaines marges de recul observées;

Considérant les discussions menées avec madame Mireille Vallières, de Transport Ben-Val inc., quant à l'acquisition d'une superficie supplémentaire de terrain (environ 201 mètres carrés) prise à même le lot 4 335 400, propriété de Transport Ben-Val inc., à l'intersection la rue Saint-Louis;

Considérant que la cession desdites parties de lot implique la relocalisation et le réaménagement des aires de stationnement des autobus utilisées par Transport Ben-Val inc.;

Considérant les discussions menées avec madame Vallières quant aux frais de relocalisation/réaménagement du stationnement d'autobus sur le lot 4 586 374, le tout étant évalué à 76 148 \$;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'entente conclue en octobre 2017;

4322.12.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de faire l'acquisition d'une partie du lot 4 335 402, soit quelque 2 653 mètres carrés, appartenant à madame Rachel Gagné pour des fins publiques, savoir l'ouverture d'une rue laquelle est cédée sans frais;
- de faire l'acquisition d'une partie du lot 4 335 400, soit quelque 201 mètres carrés, propriété de Transport Ben-Val inc. pour des fins publiques, savoir l'ouverture d'une rue;
- qu'en contrepartie de la cession du lot 4 335 400, la Municipalité verse à Transport Ben-Val inc. la somme de 76 148 \$ pour la relocalisation et le réaménagement des aires de stationnement d'autobus sur le lot 4 586 374;
- d'assumer les frais de notaire et d'arpentage relatifs au dossier;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier;
- de financer la dépense à même le fonds de développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1

a.1) Décompte progressif # 9

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 17 septembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4323.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbault Construction inc., la somme de 39 677,91 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Acceptation provisoire

Considérant l'avis donné par la firme Cima⁺ en date du 17 septembre 2018;

4324.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner l'acceptation provisoire des travaux exécutés dans le cadre des travaux de raccordement des réseaux d'aqueduc et d'égout associés au plan directeur des égouts PDE – phase II volet I, et ce, tel que proposé par la firme CIMA⁺;
- d'établir la date d'acceptation aux fins d'utilisation du service par la Municipalité au 3 octobre 2018;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Carrières PCM – Servitude/reboisement; modification

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4325.12.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de remplacer l'énoncé de la résolution # 4275.11.18 concernant la proposition de Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. pour des travaux de reboisement à faire sur le lot 6 101 459 appartenant à Carrières PCM par le suivant, savoir :
 - « Il est résolu d'accepter la proposition de la Société Sylvicole d'Arthabaska – Drummond inc. pour les travaux de reboisement à faire sur le lot 6 101 459 appartenant à Carrières PCM, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 29 novembre 2018 et pour un montant estimé de 5 866,02 \$ taxes incluses. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)

b.1) Décompte progressif # 5

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA⁺ en date du 25 octobre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4326.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 638 942,67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)

c.1) Protekna – Honoraires professionnels

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3805.10.17 accordant à la firme Protekna services techniques inc. le contrat de services professionnels en lien avec le contrôle qualitatif du projet de raccordement des aqueduc et égout sur les rues Guèvremont(partie), Courteau, Bélanger, Touchette et Lampron;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4327.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à la firme Protekna services techniques inc. la somme de 2 426,95 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)

d.1) Acceptation provisoire

Considérant l'avis donné par la firme Avizo en date du 8 novembre 2018;

4328.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner l'acceptation provisoire des travaux exécutés dans le cadre du raccordement au réseau d'aqueduc de la Ville de Drummondville (AQU 2016/10 – territoire de Saint-Cyrille), et ce, tel que proposé par la firme Avizo;
- d'établir la date d'acceptation aux fins d'utilisation du service par la Municipalité au 5 novembre 2018;

- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) F. Boutot, 1790 rue des Bouleaux – Terrassement

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4279.11.18 relatif à la position municipale sur les travaux correctifs à faire;

Considérant les discussions menées avec monsieur Francis Boutot et madame Mélanie Saint-Onge, propriétaires du 1790 des Bouleaux et l'entente de principe survenue quant au versement d'une somme de 25 000 \$ plus taxes pour l'exécution, par ces derniers, des travaux en 2019;

Considérant les discussions menées avec le conseil sur le dossier et le versement du montant demandé;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4329.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la position prise par le directeur général;
- d'abroger la résolution # 4279.11.18 et d'autoriser le versement d'une somme de 25 000 \$ plus taxes à monsieur Francis Boutot et madame Mélanie St-Onge, propriétaires du 1790 des Bouleaux, pour la réalisation, par ces derniers, d'ici le 30 août 2019 des travaux de réaménagement de l'entrée de cour et de l'aménagement paysager du terrain en façade de la propriété;
- que l'acceptation du montant versé par les propriétaires constitue une quittance finale et libère la Municipalité de ses obligations en lien avec la remise en état du terrain suite aux travaux d'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans la rue des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) – Entente

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir aux citoyens fréquentant le territoire de la MRC de Drummond des services en sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités ne disposent pas des équipements ou ne sont pas en mesure d'offrir actuellement le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est approprié de favoriser l'entraide entre les municipalités pour offrir un service d'urgence en milieu isolé adéquat sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de mettre en place ce service d'entraide, d'en établir le mode de fonctionnement ainsi que les frais reliés à l'utilisation des ressources et équipements mis à la disposition du sauvetage d'urgence en milieu isolé à l'intérieur du territoire des municipalités desservies par la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant, seules les municipalités de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Cyrille-de-Wendover possèdent les équipements et le personnel formé pour effectuer du sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code Municipal du Québec, L.R.Q., c.C-27.1* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

4330.12.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Sécurité civile – Demande d'aide financière; volet I

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

4331.12.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 5 400 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;
- que la Municipalité autorise monsieur Mario Picotin, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

- c) **Rapport des sorties – Novembre 2018** (reporté)
- d) **Schéma de couverture des risques incendie**

d.1) Plan de mise en oeuvre – Action 10; orientation

Dépôt du projet de plan de mise en œuvre prévu pour le territoire de Saint-Cyrille-de-Wendover, lequel est à intégrer au schéma de couverture des risques incendie révisé de la MRC de Drummond est fait.

Considérant les informations données par le directeur incendie concernant notamment l'énoncé de l'action 10 du plan de mise en œuvre (PMO), relativement à la desserte incendie pour les îlots déstructurés et les zones de consolidation hors PU;

Considérant le matériel et les effectifs disponibles ainsi que les ententes d'entraide pouvant être utilisées;

4332.12.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de demander à la MRC de Drummond de remplacer l'énoncé du deuxième paragraphe de l'action 10 du plan de mise en œuvre de la Municipalité de St-Cyrille par le suivant :

« Pour 7 de ces îlots et zones dans lesquels il y a une concentration significative de bâtiments, la Municipalité devra viser le déploiement d'une force de frappe optimale similaire à celle déployée hors PU pour un incendie confirmé.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna

**a.1) Assurance des administrateurs et dirigeants -
Renouvellement**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4333.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de renouveler pour l'année 2019, la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants avec le groupe Leclerc assurances, et ce, pour un coût estimé de 600 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.2) Système de réfrigération – Contrôles automatisés;
programme de maintenance**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4334.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la démarche faite par le directeur des travaux publics;
- d'accepter la proposition de la firme Pur Climat Contrôles pour un programme de maintenance sur les contrôles automatisés d'une durée d'un an, et ce, tel que proposé dans l'offre datée du 5 novembre 2018 (contrat : 2890 ML) et pour un montant de 3 235,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Bibliothèque

b.1) Décorations de Noël

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4335.12.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne
Il est résolu de verser une somme de 500 \$ à titre de contribution municipale pour l'achat de décorations de Noël pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Comité des Loisirs

c.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

d) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs

d.1) Politique – Adoption

4336.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse
Il est résolu d'adopter, telle que préparée par le comité des Loisirs, la politique de soutien aux jeunes sportifs amateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Bourses 2018 – Attribution

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/18 émis;

4337.12.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'attribuer les bourses suivantes à :

- Gabrielle Plourde (hockey féminin) : 300 \$
- Léon Jacques (plongeon) : 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) **Association régionale de loisir des personnes handicapées (ARLPHCQ) – Contribution 2019**

Dépôt d'une demande d'aide financière en provenance de l'Association régionale de loisir des personnes handicapées du Centre du Québec (ARLPHCQ) pour l'année 2019 est fait.

4338.12.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'aide financière présentée par l'Association régionale de loisir des personnes handicapées du Centre du Québec (ARLPHCQ) pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) **Certificat de disponibilité des crédits C-13/18**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussigné, Mario Picotin, directeur général /Secr.-trésorier, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 3 décembre 2018

Mario Picotin

Directeur général/Secr.-trésorier

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

C. Bérubé

- Entente SUMI; explication

R. Laguë

- Rues Principale et St-Louis – Traverses piétonnières/localisation; commentaires

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 22.

Signé :

Mairesse

Directeur général/Secrétaire-trésorier